

.....
COMpte RENDU

CONSEIL DE QUARTIER DU 14 DÉCEMBRE 2020 (VIA TEAMS)
.....

Présents :

Habitants volontaires : Éric CREZE, Emmanuelle GUÉRIN, Laurence HAMON, Myriam TRELLU

Acteurs de quartiers : Christian HONORÉ (Les Cheminots Rennais), Alain JOLLIVEL, (Association du Petit Faubourg Saint-Hélier), Sylvie REUSSARD (Association Cercle Paul Bert), Pierre PEREZ (Association de quartier Alphonse Guérin)

Membres permanents : Juana CORTES, Florence LE POULLELAOUEN (CDAS)

Ville de Rennes et Rennes Métropole : Daniel GUILLOTIN (Conseiller municipal délégué aux quartiers Thabor/ Saint-Hélier/ Alphonse Guérin/ Baud Chardonnet), Gilles SUBRECHICOT et Laurent MEUNIER (Direction de quartiers Centre)

Excusés :

Habitants volontaires : Françoise Morice (Association de quartier Alphonse Guérin)

Devenir des Conseils de quartier

Les élections municipales ont conduit à l'installation d'une nouvelle équipe, qui est amenée à réfléchir sur le rôle, le fonctionnement et le périmètre d'intervention des Conseils de Quartiers. En effet, les compétences reconnues aux conseils de quartiers peuvent varier d'une commune à l'autre et sont déterminées par la majorité municipale. À Rennes, l'action et l'organisation des conseils de quartiers sont définies par la Charte rennaise de la Démocratie locale adoptée en mars 2015. Ce document, pierre angulaire de l'ensemble des démarches de participation menée par la Ville, doit être révisé d'ici l'été 2021 à travers une large concertation. Le conseil municipal du 21 septembre dernier permet de relancer notre conseil de quartier en mode provisoire jusqu'à l'été prochain, dans le cadre de la révision de la Charte rennaise de la démocratie locale. Il s'agira, d'imaginer et de proposer de nouvelles pistes d'organisation de nos instances de concertation de proximité. Dans cette période, le conseil de quartier pourra bien évidemment se saisir de tous les sujets qu'il traite habituellement.

Direction de Quartier Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via

[le formulaire de contact](http://metropole.rennes.fr) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

Vous avez participé aux travaux du conseil de quartier pendant le mandat 2014-2020. Daniel Guillotin remercie chaleureusement chacun des membres pour son engagement en faveur de l'intérêt commun des habitants du quartier.

Daniel Guillotin précise qu'il serait heureux de pouvoir compter sur vous pour participer à ces travaux et poursuivre nos échanges. Si vous ne souhaitez pas poursuivre, nous vous invitons à le signaler par mail ou téléphone. Vous pouvez aussi choisir de ne plus participer au conseil ou à l'assemblée de quartier, et demander la conservation de vos données pour continuer à recevoir les informations sur la vie de votre quartier.

Accueil des nouveaux membres du Conseil de Quartiers

Deux nouveaux conseillers de quartiers nous ont rejoint : Myriam Trelly, habite sur le secteur Aristide Briand et s'est notamment investie sur le Budget Participatif. Elle siègera au Comité de Suivi du Budget Participatif. Cyrille Guillory, habite secteur Saint-Hélier, il est parent d'un enfant scolarisé à l'école du Faux-Pont et il travaille dans une association culturelle (Electroni-K).

Élection à la co-présidence du Conseil de Quartiers

Emmanuelle Guérin, seule candidate, est élue (10 voix sur 10 exprimées).

Emmanuelle, 31 ans, est habitante du quartier Saint-Hélier. Elle est intéressée par la participation des habitants à la vie du quartier et se voit comme facilitatrice d'une vie participative de proximité.

Le point sur les animations du quartier

Daniel Guillotin rappelle sa volonté de maintenir autant que possible l'organisation des manifestations, lorsque les conditions sanitaires le permettent. Il remercie d'ailleurs l'ensemble des acteurs pour le succès du dernier Forum Festif, organisé dans des conditions particulières en septembre dernier, et qui a reçu beaucoup de retours positifs. Quelques manifestations pourront être maintenues pour les fêtes de fin d'année :

- "Noël sous les balcons", déambulations musicales dimanche 20 décembre à partir de 15h, sur Baud-Chardonnet, avec les associations Partager Baud-Chardonnet et Le Village d'Alfonse ("décrochez la lune", illuminations de balcons).
- Arbres à vœux square Louis-Postel, par l'association Le Pôle-Bert. Les habitants sont invités à déposer leurs vœux emmaillotés, papillotés pour 2021.
- L'association du Petit Faubourg Saint-Hélier a également organisé la décoration d'un sapin de Noël, en lien avec différents acteurs et habitants du quartier.

Le Carnaval de Quartier est programmé le samedi 6 mars 2021 et il sera piloté par le RPA, en lien avec le CPB. Ces deux équipements de quartiers réfléchissent également à l'organisation d'une fête de la parentalité en mai ou juin 2021.

Direction de Quartier Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](http://metropole.rennes.fr) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

Enfin la Garden Partie organise tous les vendredis soirs un rendez-vous des producteurs, au 32 Boulevard Villebois-Mareuil. Cet évènement a pu être maintenu durant le second confinement.

Actualité des acteurs

Les différents acteurs présents (CDAS, AQAG, Petit Faubourg Saint-Hélier, CPB) informent de la manière dont ils ont organisé leur activité durant le confinement. Ils se font l'écho de la nécessité de maintenir le lien pour les habitants et les publics, mais aussi des difficultés logistiques pour maintenir les évènements ou le contact, à minima avec les adhérents. Certains font état d'un peu de découragement, notamment en raison des animations annulées en 2020 (braderies, vides-greniers et repas de rue, notamment). La Direction de Quartiers Centre (Christine Rabu et Laurent Meunier) rappelle qu'elle reste disponible pour accompagner ou conseiller les acteurs associatifs dans cette période si particulière.

Les enjeux de la Sécurité et de la Tranquillité Publique

La Ville de Rennes a organisé différentes rencontres concernant la Tranquillité Publique et la Sécurité. Les Habitants Référents Sécurité du Conseil de Quartiers (Eric Creze et Christian Honoré) y ont été invités :

- Le 8 décembre dernier, une réunion spécifique des Habitants Référents Sécurité, en présence de Lénéaïc Briéro, Adjointe délégué à la Sécurité et du Service Prévention de la Délinquance et Médiation (SPDM).
- Le 15 décembre, la Cellule de Veille Centre (quartiers Centre et Thabor Saint-Hélier, Alphonse Guérin, Baud-Chardonnet) en présence des habitants référents sécurité, de l'ensemble des partenaires du quartier (associations, commerçants, institutions), de la Police Nationale, des élus et des services de la Ville de Rennes.
- Le 16 décembre, l'Assemblée Générale du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), en présence de Madame la Maire, du Préfet, du Procureur de la République et des principaux acteurs de la lutte contre la délinquance à Rennes.

Lors de la réunion du 8 décembre, Madame Lénéaïc BRIÉRO a présenté le bilan des faits de délinquance à Rennes dont les principaux phénomènes sont :

- les trafics et usages de stupéfiants
- les délits et violences émanant des Jeunes Étrangers en Errance (JEE)
- les troubles nocturnes (rassemblements festifs, alcoolisation,...)
- les violences intra familiales et sexistes
- les squats et autres errances troublant l'ordre ou la tranquillité publics

Le nombre de délits a reculé de 6,5% sur un an au niveau de la Ville de Rennes, de 13,4% sur le Centre qui reste le quartier le plus touché. Ces chiffres sont à prendre avec beaucoup de précaution en raison de l'impact de la crise sanitaire et du contexte particulier de cette année.

Direction de Quartier Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via

[le formulaire de contact](http://metropole.rennes.fr) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

Après un court échange sur les retours d'expérience des référents sécurité des divers quartiers et leurs souhaits d'évolution de cette instance, Madame BRIÉRO et les représentants du Service Prévention de la Délinquance et Médiation (SPDM) ont présenté la démarche de définition du plan stratégique 2021-2025 de lutte contre la délinquance. C'est une démarche ambitieuse à laquelle la population sera pleinement intégrée via les référents sécurité des quartiers, d'autres représentants de la population dont certains pourraient être tirés au sort, un sondage téléphonique et des forums par quartier.

Daniel Guillotin souhaite que ces éléments soient partagés lors d'un tout prochain Conseil de Quartiers afin que les membres contribuent à enrichir les propositions. Il propose qu'un Conseil de Quartiers spécifique puisse être organisé dès le début d'année 2021.

En complément, Gilles Subréchicot précise les modalités du travail partenarial entre la Police Nationale et la Ville de Rennes: des Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) sont organisés tous les mois, à l'échelle des quartiers, et réunissent des représentants de la Police Nationale, la Ville de Rennes et les principaux partenaires concernés par la sécurité et la prévention de la délinquance (services de l'État, Kéolis, médiateurs, bailleurs sociaux, ...). Leurs objectifs sont de rendre l'action des équipes plus efficace en partageant davantage les informations, analyser de manière conjointe les situations remontées du terrain, définir des objectifs et mettre en place des actions concrètes et concertées.

Les prochains aménagements

La Ville de Rennes a mené, à l'automne 2018, une large concertation sur l'évolution du Centre-ville à l'horizon 2030, en sollicitant l'avis des Rennais, des Métropolitains et plus globalement de l'ensemble des usagers du centre-ville sur leur(s) vision(s) de cette évolution. De cette concertation sont ressorties des intentions partagées concernant le Centre-ville, portant sur la volonté d'étendre celui-ci vers ses quatre points cardinaux, de mettre en valeur le réseau de ses places, de conforter et développer une multiplicité d'usages, de mettre en valeur le patrimoine existant tout en le rendant vivant et accessible, d'introduire une végétalisation qui lui manque aujourd'hui, de développer son rapport à la Vilaine et à l'eau en général et d'offrir des espaces et des vues apaisées.

Le cœur de Rennes va connaître dans les prochains mois et les prochaines années de profondes transformations avec la mise en service de la ligne B du métro, la modification du plan de circulation et l'aménagement de nouveaux lieux de vie et d'animation comme les portes Mordelaises, l'Hôtel-Dieu, le site Pasteur, ou encore le Palais du Commerce, contribuant ainsi à répondre à ces enjeux.

La Municipalité a réaffirmé sa volonté de concerter autour de l'évolution du plan de circulation du Centre-ville Nord, et plus globalement autour de l'évolution des usages de cette partie du Centre-ville.

Vous retrouverez les projets d'aménagements présentés pour le quartier Thabor, Saint-Hélier, Alphonse Guérin, Baud-Chardonnet, dans le document en pièce-jointe.

Direction de Quartier Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via

[le formulaire de contact](http://metropole.rennes.fr) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

À la suite de cette présentation, quelques réactions ou remarques ont été formulées :

- Myriam Trelu indique qu'elle apprécie ce qui a été fait à Baud et la vie de quartier qui commence à s'installer.
- Emmanuelle Guérin se questionne sur les circulations et la sécurité du Boulevard Magenta. La circulation ne sera pas accrue sur cet axe.
- Cyril Guillory souhaiterait que l'enjeu des abords de l'école Pasteur et des mobilités soit abordé. Une rencontre est organisée le 19 janvier prochain, avec les parents délégués de l'école.
- Pierre Perez alerte sur les bus, notamment les gros, en accordéon, anxieux en Centre-Ville. Il souhaite une réflexion sur le boulevard Villebois-Mareuil et demande de pouvoir faire remonter quelques observations sur la rue Alphonse-Guérin dans le cadre du PLUI.
- Christian Honoré s'interroge également sur le devenir de l'axe des Gares et le Boulevard Villebois-Mareuil.
- Alain Jollivel : Trois questionnements sur la brasserie Saint-Hélier, les immeubles du secteur Solférino et l'état de la rue Alain-Gerbault (flaques permanentes au sol).

Daniel Guillotin propose des balades déambulatoires pour mener collectivement un travail d'observation et lister les problèmes. Les demandes liées à une révision du PLUI et les "évolutions du diffus" pourront remonter dans ce cadre-là. On pourra ajouter à ce cycle de déambulations un petit tour des réalisations du Budget participatif. Quelques secteurs sont d'ores et déjà repérés : le secteur de la rue Alphonse Guérin, autour du lavoir de Léon, le secteur Baud-Chardonnet et Villebois Mareuil, Avenue Maginot et le boulevard Aristide Briand, le boulevard Volney, le secteur des Mottais. Des balades thermiques, portées par l'ALEC pourront également être proposées.

Pour ce qui est des projets urbains, un outil est disponible, visible à l'adresse : <https://metropole.rennes.fr/les-projets-urbains>

Charte de l'arbre en ville

Dans le cadre du Conseil Local de la Biodiversité, la Ville de Rennes a souhaité mettre en place une commission élargie "arbre dans la ville" et un consensus s'est porté sur la nécessité d'élaborer une charte de l'arbre et de la biodiversité à l'échelle de la Ville de Rennes. Pour mémoire, vous trouverez les vingt-neuf engagements et le document présenté par Bertrand Martin (Responsable à la Direction des Jardins et de la Biodiversité)

Après cet échange, les différents membres ont été invités à formuler un avis individuel via un questionnaire en ligne. Vos contributions permettront de repérer quels sont **les trois engagements qui vous semblent prioritaires**, quels sont **les engagements à modifier, à compléter, à préciser**, et quels sont **les engagements manquants**.

La synthèse de vos contributions constituera l'avis des Conseils de Quartiers Centre et Thabor/ Saint-Hélier/ Alphonse Guérin/ Baud-Chardonnet. Elle vous sera transmise prochainement et **vous serez invité à voter pour ou contre cet avis**.

Direction de Quartier Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

dqc@ville-rennes.fr



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](http://metropole.rennes.fr) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>